

COMMUNE D'AUBRY DU HAINAUT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux le **huit juin, dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Raymond ZINGRAFF, Maire.

Étaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Julie LAI, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Était excusée : Adeline COCHETEUX donne procuration à Julie LAI

Françoise BONNÉ a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	19

Délibération N°CP-08/06/22-3

Convention de partenariat pour l'animation du Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de reprendre une convention annuelle de partenariat avec le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut qui est arrivée à terme. La présente convention a pour objet le développement du Relais Assistantes Maternelles, service d'information, d'animation et de mise en réseau des acteurs de la petite enfance (assistantes maternelles, parents à la recherche d'un mode de garde, partenaires associatifs, collectivités...) expérimenté sur les communes rurales et autres.

La participation financière de la commune est de 1.60€ par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut
- Accepte une participation financière communale de 1.60€ par habitant

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Raymond ZINGRAFF



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

10/06/2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite le

31/05/2022

Le Maire,





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Aubry-du-Hainaut

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CP_08_06_22_3
Date de la décision :	2022-06-08 00:00:00+02
Objet :	Convention de partenariat pour l'animation du Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	059-215900275-20220608-CP_08_06_22_3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215900275-20220608-CP_08_06_22_3-DE-1-1_0.xml	text/xml	1054
Nom original :		
DELIB CP 08_06_22_3 Convention de partenariat pour l_animation du RIPESE.pdf	application/pdf	32428
Nom métier :		
99_DE-059-215900275-20220608-CP_08_06_22_3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	32428
Nom original :		
SKM_C360i22061310350.pdf	application/pdf	140889
Nom métier :		
99_SE-059-215900275-20220608-CP_08_06_22_3-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	140889

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2022 à 09h37min27s	Dépôt initial

	<i>En attente de transmission</i>	<i>13 juin 2022 à 09h37min27s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>13 juin 2022 à 09h37min30s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>13 juin 2022 à 14h28min53s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-06-13</i>